



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ**

**N° Spécial**

**12 janvier 2023**

**PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 12 janvier 2023**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE N°2023-06	10.01.2023	Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 06 du 10 janvier 2023 abrogeant l'arrêté DCL/BRGE n° 2018/174 du 30 octobre 2018 portant agrément à Madame Marie-Thérèse GRAS en qualité de gardien de fourrière pour la société CLICHY DEPANNAGE sise sur la commune de Clichy.	3
DCL/BRGE N°2023-07	10.01.2023	Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 07 du 10 janvier 2023 abrogeant l'arrêté modifié DR.1 n° 2005-019 du 1 <sup>er</sup> juin 2005 portant agrément de la société CLICHY DEPANNAGE sise 2 rue des trois Pavillons à Clichy, en qualité de dépanneur-remorqueur sur les autoroutes et voies rapides du département des Hauts-de-Seine.	4
DCL/BRGE N°2023-08	10.01.2023	Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 08 du 10 janvier 2023 abrogeant l'arrêté DRE/BR n° 258/2014 du 26 novembre 2014 portant agrément de la société INTERDEPANNAGE sise 99 rue du Général Roguet à Clichy, en qualité de dépanneur-remorqueur sur les autoroutes et voies rapides du département des Hauts-de-Seine.	5

DCL/BRGE N°2023-09	10.01.2023	Avis DCL-BRGE-2023-009 du 10 janvier 2023 relatif aux modifications substantielles du projet de l'ensemble commercial du pôle commerciale Naturelle à Garches	8
-----------------------	------------	--	---

## DIRECTION DE LA CITOYENNET ET DE LA LÉGALITÉ

**Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 06 du 10 janvier 2023 abrogeant l'arrêté DCL/BRGE n° 2018/174 du 30 octobre 2018 portant agrément à Madame Marie-Thérèse GRAS en qualité de gardien de fourrière pour la société CLICHY DEPANNAGE sise sur la commune de Clichy.**

### LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** le code de la route et notamment ses articles L 325-1 à L 325-13 et R 325-12 à R 325-52 ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral CAB/DS/BSI du 25 octobre 2018 portant nomination des membres à la Commission Départementale de la Sécurité Routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRE/BR n° 2012-193 du 16 novembre 2012 portant mise en place d'un cahier des charges relatif au fonctionnement des fourrières automobiles ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2018/174 du 30 octobre 2018 portant agrément en qualité de gardien de fourrière à Madame Marie-Thérèse GRAS pour ses installations situées au 2 rue des trois pavillons à Clichy ;

**Vu** le jugement du tribunal de commerce de Paris arrêtant le plan de cession des activités de la société CLICHY DEPANNAGE en faveur de la société PARIS FAST DEPANN représentée par Guillaume KEUSCH ;

**Considérant** la cessation d'activité de la société CLICHY DEPANNAGE représentée par madame Marie-Thérèse GRAS ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

### A R R E T E :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2018/174 du 30 octobre 2018 portant agrément en qualité de gardien de fourrière à Madame Marie-Thérèse GRAS pour ses installations situées au 2 rue des trois pavillons à Clichy, est abrogé.

**ARTICLE 2:** Cette décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de la notification, en formant l'un des recours suivants :

- Recours gracieux: Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine 167/177, avenue Joliot Curie- 92013 Nanterre Cedex,
- Recours hiérarchique devant le Ministère de l'Intérieur 1 place Beauveau 75008 PARIS

➤ Recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise 2 boulevard de l'hautil 95000 Cergy-Pontoise.

**ARTICLE 3:** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, Le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine et Monsieur le Directeur de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet, et par délégation  
L'Attaché Principal, Chef de Bureau

*Signé*

Jérémie HOMBOURGER

**Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 07 du 10 janvier 2023 abrogeant l'arrêté modifié DR.1 n° 2005-019 du 1<sup>er</sup> juin 2005 portant agrément de la société CLICHY DEPANNAGE sise 2 rue des trois Pavillons à Clichy, en qualité de dépanneur-remorqueur sur les autoroutes et voies rapides du département des Hauts-de-Seine.**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** le code de la route et notamment son article R 317-21 ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 1990 approuvant le cahier des charges relatif aux conditions d'agrément et d'intervention des dépanneurs pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes sur les autoroutes non concédées et les voies rapides et le cahier des charges relatif aux conditions d'agrément et d'intervention des dépanneurs pour les véhicules poids lourds sur les voies rapides et assimilées ;

**Vu** l'arrêté préfectoral CAB/DS/BSI du 25 octobre 2018 portant nomination des membres à la Commission départementale de la sécurité Routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral modifié DR.1 n° 2005-019 du 1<sup>er</sup> juin 2005 portant agrément à madame Marie-Thérèse GRAS en qualité de dépanneur-remorqueur pour la société CLICHY DEPANNAGE, sise 2 rue des trois Pavillons à Clichy ;

**Vu** le jugement du tribunal de commerce de Paris arrêtant le plan de cession des activités de la société CLICHY DEPANNAGE en faveur de la société PARIS FAST DEPANN représentée par Guillaume KEUSCH ;

**Considérant** la cessation d'activité de la société CLICHY DEPANNAGE représentée par madame Marie-Thérèse GRAS ;

Sur proposition de monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'arrêté modifié DR.1 n° 2005-019 du 1<sup>er</sup> juin 2005 portant agrément à madame Marie-Thérèse GRAS en qualité de dépanneur-remorqueur pour la société CLICHY DEPANNAGE, sise 2 rue des trois Pavillons à Clichy, est abrogé.

**ARTICLE 2**: Cette décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de la notification, en formant l'un des recours suivants :

- Recours gracieux: Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine 167/177, avenue Joliot Curie- 92013 Nanterre Cedex,
- Recours hiérarchique devant le Ministère de l'Intérieur 1 place Beauveau 75008 PARIS
- Recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise 2 boulevard de l'hautil 95000 Cergy-Pontoise.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité, monsieur le Commandant Chef de Groupement Autoroutier Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil administratif

Pour le Préfet, et par délégation  
L'Attaché Principal, Chef de Bureau

*Signé*

Jérémie HOMBOURGER

**Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 08 du 10 janvier 2023 abrogeant l'arrêté DRE/BR n° 258/2014 du 26 novembre 2014 portant agrément de la société INTERDEPANNAGE sise 99 rue du Général Roguet à Clichy, en qualité de dépanneur-remorqueur sur les autoroutes et voies rapides du département des Hauts-de-Seine.**

### **LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** le code de la route et notamment son article R 317-21 ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 1990 approuvant le cahier des charges relatif aux conditions d'agrément et d'intervention des dépanneurs pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes sur les autoroutes non concédées et les voies rapides et le cahier des charges relatif

aux conditions d'agrément et d'intervention des dépanneurs pour les véhicules poids lourds sur les voies rapides et assimilées ;

**Vu** l'arrêté préfectoral CAB/DS/BSI du 25 octobre 2018 portant nomination des membres à la Commission départementale de la sécurité Routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRE/BR n° 258/2014 du 26 novembre 2014 portant agrément à monsieur ALYWAN Chafic en qualité de dépanneur-remorqueur pour la société INTERDEPANNAGE, sise 99 rue du Général Roguet à Clichy ;

**Considérant** que la convention d'occupation précaire du terrain, situé 99 rue du Général Roguet à Clichy, dont monsieur ALYWAN Chafic était titulaire, n'a pas été renouvelée ;

**Considérant** que monsieur ALYWAN Chafic n'est plus autorisé à exercer son activité sur le site de Clichy, situé au 99 rue du Général Roguet à Clichy ;

**Sur** proposition de monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'arrêté DRE/BR n° 258/2014 du 26 novembre 2014 portant agrément à monsieur Chafic ALYWAN en qualité de dépanneur-remorqueur pour la société INTERDEPANNAGE, sise 99 rue du Général Roguet à Clichy, est abrogé ;

**ARTICLE 2:** Cette décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de la notification, en formant l'un des recours suivants :

- Recours gracieux: Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine 167/177, avenue Joliot Curie- 92013 Nanterre Cedex,
- Recours hiérarchique devant le Ministère de l'Intérieur 1 place Beauveau 75008 PARIS
- Recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise 2 boulevard de l'hautil 95000 Cergy-Pontoise.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité, monsieur le Commandant Chef de Groupement Autoroutier Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil administratif.

Pour le Préfet, et par délégation  
L'Attaché Principal, Chef de Bureau

*Signé*

Jérémie HOMBOURGER

**Avis DCL-BRGE-2023-009 du 10 janvier 2023 relatif aux modifications substantielles du projet de l'ensemble commercial du pôle commerciale Naturelle à Garches**

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine

**Vu** le code de commerce ;

**Vu** la loi n°2019-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** la demande d'avis pour la modification de l'ensemble commercial Naturelle situé à Garches reçue par mes services le 10 novembre 2022, et enregistrée sous le numéro 92/22/05 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2020-169 du 22 septembre 2020 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n°2022-249 du 30 décembre 2022 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine amenée à statuer sur l'agrandissement de l'ensemble commercial le CNIT de la Défense situé à Puteaux ;

**Vu** l'avis favorable de la DRIEAT daté du 29 décembre 2022 ;

**Sous la présidence de Mme Sophie GUIROY, Sous-préfète, Secrétaire générale adjointe :**

**Mme Jeanne BECART**, Maire de Garches ;

**Mme Nadia ADJIMI**, Directrice générale des services de Garches ;

**M. Rachid TAYEB**, représentant M. Patrick JARRY, Maire de Nanterre ;

**M Denis GABRIEL**, représentant Mme Valérie PECRESSE, Présidente de la région Ile-de-France ;

**M. Denis LARGHERO**, représentant M. Georges SIFFREDI, Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

**Mme Sophie THOLLOT**, Personnalité qualifiée

**M. Gérard SCHREPFER**, Personnalité qualifiée ;

**M. Bernard DUCELLIER**, Personnalité qualifiée ;

**M. Olivier DELOURME**, Personnalité qualifiée.

**Assistée des représentants de l'administration :**

**M. Jérémie HOMBOURGER**, Chef du bureau de la réglementation générale et des élections

**Mme Soizic LAFFAY**, Adjointe au bureau de la réglementation générale et des élections

Considérant que la CDAC des Hauts-de-Seine a autorisé la création de l'ensemble commercial de pôle commercial Naturelle de Garches en 2016 ;



Considérant que la CDAC des Hauts-de-Seine est compétente pour se prononcer sur les modifications du projet de centre commercial Naturelle de Garches telles que proposées par la société SCCV Horizon ;

Considérant que ce projet permet la redynamisation du pôle commercial existant qui présente un état obsolète ;

Considérant que ce site développera une offre commerciale dans des secteurs d'activité relativement peu représentés dans la zone de chalandise ;

Considérant que le pôle commercial Naturelle de Garches bénéficie d'une bonne desserte locale et intercommunale ;

Considérant que l'avis favorable de la CDAC permettra au demandeur de se prémunir du risque de péremption de la validité de l'autorisation commerciale ;

Considérant que le projet permettra la création d'un immeuble de logements et la plantation de 27 arbres ;

Suite aux échanges de la CDAC ;

**La commission procède au vote.**

- **Ont voté pour la réalisation du projet :**

**Mme Jeanne BECART**, Maire de Garches ;

**M. Rachid TAYEB**, représentant M. Patrick JARRY, Maire de Nanterre ;

**M Denis GABRIEL**, représentant Mme Valérie PECRESSE, Présidente de la région Ile-de-France ;

**M. Denis LARGHERO**, représentant M. Georges SIFFREDI, Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

**Mme Sophie THOLLOT**, Personnalité qualifiée

**M. Gérard SCHREPFER**, Personnalité qualifiée ;

**M. Bernard DUCELLIER**, Personnalité qualifiée ;

- **S'est abstenu :**

Néant

- **A voté contre le projet :**

**M. Olivier DELOURME**, Personnalité qualifiée.

- **Absents :**

**M. Philippe LAURENT**, Maire de Sceaux ;

**M. Patrick OLLIER**, Président de la Métropole du Grand Paris

**La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable à la demande, déposée par la société SCCV Horizon 92, de modification substantielle du pôle commercial Naturelle de Garches.**

Nanterre, le 10 janvier 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale adjointe

*Signé*

Sophie GUIROY

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>